

N° D_18_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de Monsieur BLANDINIERES Thierry, agent de maîtrise

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Procuration : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 juin 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Paul NEVELING

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération N° D_19_2022 en date du 13 septembre 2022 concernant la convention de mise à disposition de Monsieur BLANDINIERES Thierry, agent de maîtrise, avec la commune de Montauriol.

Il explique ensuite que ladite convention prenait effet le 13 juillet 2022 pour une durée d'un an, qu'elle est donc arrivée à échéance et qu'il y a lieu de délibérer pour son renouvellement.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention, annexée à la présente délibération, avec notamment une modification de l'article 1 avec un renouvellement tacite sauf dénonciation d'une des parties ou à la demande de l'intéressé.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver la convention annexée et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'APPROUVER la convention de mise à disposition de Monsieur BLANDINIERES Thierry avec la commune de Montauriol telle qu'annexée à la présente délibération
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 25 juin 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 25 juin 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

011-211102751-20240618-D_18_2024-DE